

(LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Kolly (SC, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Projet de décret N° 124
portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant injecté)¹**

Entrée en matière

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wie in der Diskussion um die Motion angetönt wurde, geht es hier jetzt darum, den effektiven Erlass, den wir an den Bundesrat, an die Bundesbehörden weiterleiten können, zu behandeln und zu diskutieren. Wir schlagen vor, den Artikel 7a entsprechend anzupassen und hier den Anteil der Photovoltaik entsprechend von 5% auf 10% zu erhöhen. In diesem Sinne bitte ich Sie, diesem Dekret zuzustimmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

¹ Décret pp. 335ss.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 2. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Hunziker (VE, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Savary (BR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 8.*

Rapport N° 113

**sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard/
Jacques Bourgeois concernant les conséquences et
mesures face à l'évolution démographique²**

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). C'est avec grand intérêt que j'ai fait lecture du rapport 113 concernant les conséquences et les mesures face à l'évolution démographique. C'est avec satisfaction que je constate que le Conseil d'Etat partage nos soucis et présente

² Texte du rapport pp. 279ss.

dans son rapport les défis à relever dans l'évolution démographique de notre canton. Je me prononce aussi au nom du co-postulant Jacques Bourgeois.

Notre canton, très bien situé géographiquement, connaît une importante évolution due à des migrations intercantionales. En 2040, le canton comptera 320 000 habitants selon l'Office fédéral de la statistique. Cette évolution ne sera pas sans incident sur les finances de notre canton avec d'un côté de nouvelles recettes fiscales et de l'autre des infrastructures à mettre en place, comme l'utilisation optimale de nos zones à bâtir, le dimensionnement à souhait de nos infrastructures scolaires, sociales et culturelles, ainsi qu'une formation, une recherche et une promotion économique assurant le plein emploi de nos jeunes. Notre canton est le plus jeune de Suisse. Le présent rapport démontre bien que l'évolution démographique n'est pas un facteur extérieur sur lequel nous n'avons pas d'emprise. Il est influencé par des paramètres tels que l'offre en places de travail, la disponibilité des zones à bâtir, ou l'offre en places de formation.

Dans son programme de législature 2007 à 2011, le Conseil d'Etat reconnaît que l'évolution démographique représente un défi majeur, auquel il faudra faire face à l'avenir. Il ne faut pas croire que notre avenir est déjà déterminé et que nous n'avons qu'à le subir, mais bien que nous devons le bâtir.

Permettez-moi encore quelques considérations avant de prendre acte de ce rapport. Il faut veiller à offrir suffisamment de places de travail, à haute valeur ajoutée, à travers des instruments tels que la promotion économique et la nouvelle politique régionale. Il faut mettre en place les infrastructures adéquates dans les communes pour pouvoir garantir la formation de nos jeunes. Relevons le défi au niveau de l'aménagement du territoire. Le territoire n'étant pas extensible, l'utilisation du sol est d'une grande importance. La densification de l'habitat et la mobilité sont une réponse. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, nous avons créé des bases légales pour une orientation plus ciblée du développement territorial futur. Au niveau fédéral, la loi est en consultation jusqu'au 17 avril. Fribourg devra peut-être revoir sa loi. La grande évolution démographique se passera autour des pôles principaux, autour de la capitale, des chefs-lieux comme Bulle, Morat et Guin. Ensemble avec les communes, l'Etat doit accompagner tout ce processus. Enfin, pour faire face au défi de cette évolution démographique, des mesures, des stratégies avec des délais sont à envisager. Veillons par conséquent à mettre en place les meilleures conditions-cadre. Assurons dans notre canton le plein emploi et un cadre de vie harmonieux. Soyons proactifs et non réactifs.

Nehmen wir die Chance wahr, denn die Bevölkerungsentwicklung ist ein wesentlicher Indikator für die Attraktivität unseres Kantons. Nehmen wir auch unsere Pflicht ernst, diese Entwicklung zu begleiten und auch positiv zu beeinflussen.

Mit diesen Bemerkungen nehme ich Kenntnis vom vorliegenden Bericht, danke dem Staatsrat dafür und schliesse meine Ausführungen mit folgendem Satz:

Nous devons vraiment pouvoir agir et prévoir le développement futur et ne pas seulement le subir. M. le Commissaire du gouvernement, je vous remercie pour

cette phrase, car elle est de vous, et je vous prie donc d'appliquer cette devise, votre devise.

Buchmann Michel (*PDC/CVP, GL*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce rapport très intéressant et veut relever quelques faits importants, qui auront une grande influence sur ses futures réflexions et engagements dans les différents projets qui nous seront présentés ces prochaines années.

Premier point. Fribourg est un canton où la population croît fortement depuis les années 80. Nous serons, dit le rapport, 300 000 en 2040, ou plutôt vous, les jeunes, vous serez 300 000 en 2040. Cette croissance importante fera bondir Fribourg au dixième rang des cantons suisses. Dès 2040, la situation devrait se stabiliser.

Deuxième point. Fribourg devra être attentif à ne pas se laisser enfermer dans une dynamique trop exclusivement résidentielle qui pourrait nuire à la qualité de son économie.

Troisième point important. La population de Fribourg est l'une des plus jeunes de Suisse. Ceci est un atout majeur, mais des exigences importantes en découlent. Il faudra investir dans cette jeunesse pour la maintenir effectivement dans notre canton.

Quatrième point. Fribourg compte aussi la population de plus de 65 ans la plus faible de Suisse, mais ce constat ne nous protège pas d'un vieillissement important de la population. Rappelez-vous, dans une récente discussion, l'on prévoyait en 2050 que 50% de la population de ce canton aurait plus de 65 ans. Ceci concerne aussi les jeunes qui actuellement siègent dans ce Grand Conseil.

Venons-en donc aux mesures auxquelles nous devons être sensibles. Une économie dynamique face à la concurrence, une politique fiscale attractive, les questions environnementales, les équipements culturels et sportifs ainsi que de formation, les infrastructures de santé et de prise en charge d'une population vieillissante sont des mesures qui ont systématiquement reçu le soutien du PDC dans le débat politique actuel.

La mise en évidence des quatre points précédents ne peut que nous convaincre de maintenir cette ligne politique de soutien au programme gouvernemental actuel. Le PDC l'affirme en prenant acte de ce rapport.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre-gauche a pris avec beaucoup d'intérêt acte du rapport. Nous saluons en particulier le travail excellent des démographes. Nous sommes cependant restés un peu sur notre faim en ce qui concerne les réponses à la très bonne question concrète des députés. Les conséquences des perspectives démographiques sont évoquées à notre goût en termes un peu trop généraux, trop vagues et qui sont valables pour beaucoup d'autres régions du pays qui sont aussi en croissance démographique. Il nous faut savoir si le canton de Fribourg a besoin d'apprécier précisément les défis spécifiques qui se posent à son développement durable en raison de sa forte croissance démographique et ceci de manière quantifiée. Il nous semble que c'est une bonne question. Ceci permettrait ensuite d'en déduire des pistes d'action pour notre canton. Il nous semble que ces préoccupa-

tions ont été un peu oubliées en cours de route et c'est pourquoi je voudrais en signaler quelques-unes.

Tout d'abord en matière environnementale, pas par goût propre, mais plutôt parce que l'on se trouve dans un canton à forte tendance rurale, donc les principaux défis se posent dans ce domaine. Ce ne sont pas moins de trois thèmes qui devraient faire l'objet de notre attention. La mobilité individuelle d'abord est un problème spécifique dans le canton avec sa structure urbaine très décentralisée dans de très nombreux villages. La question est de savoir alors quelles solutions novatrices en matière de mobilité on peut proposer ou mettre en place dans les régions rurales à faible densité? Et quelles mesures va-t-on prendre pour décourager les grosses cylindrées et la multiplication du nombre de véhicules par ménage. La réception de nombreux nouveaux habitants est d'une lourde responsabilité en termes de bilan énergétique des constructions nécessaires à les recevoir. Comme moi, vous avez lu récemment dans la presse l'annonce de la construction de nombreux immeubles locatifs dans le canton. Ils sont tous construits selon des standards du 20^e siècle et pas du 21^e siècle. Comment allons-nous faire pour ne pas laisser un pareil héritage à nos descendants? Ne pas leur léguer des bâtiments neufs mais déjà vieux? Et comment va-t-on éviter la gangrène du paysage? Protéger le principal avantage comparatif du canton en matière résidentielle et économique? En effet, les entreprises aussi y sont sensibles et en font un avantage important. Le mitage du territoire est déjà très avancé. Comment peut-on y remédier? Ce n'est pas une loi qui va nous permettre de le faire.

En matière sociale, l'augmentation de la population va sans aucun doute poser des problèmes d'intégration à l'école, dans la ville quotidienne, en matière de participation politique. Quels efforts seront nécessaires et à quel prix pour avoir une politique d'intégration dans un canton bilingue qui nous permette de garder l'avantage comparatif que nous avons jusqu'à maintenant. Finalement, notre liste en matière économique. Le défi est considérable, comme on le sait très bien, en termes de création d'emplois high-tech. Cela se doit d'être une priorité. La question est: de combien d'emplois high-tech avons-nous besoin pour remonter la moyenne salariale suisse, pour dépasser la moyenne salariale suisse? Pour avoir une idée de quelle est la limite que nous devons chercher à atteindre. Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous souhaitons avoir des réponses, pour avoir l'assurance que le canton fait face à son avenir, anticipe ses nouveaux défis spécifiques et ne regarde pas trop systématiquement dans son rétroviseur pour se réjouir de ses progrès passés, même s'ils sont bien réels.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport concernant les conséquences des mesures face à l'évolution démographique. Dans le préambule de ce rapport, le Conseil d'Etat ne cache pas sa motivation limitée par rapport au postulat déposé. Je cite, dans sa réponse du 2 octobre 2006: *«le Conseil d'Etat, après avoir exposé que les prévisions démographiques à long terme comportaient une large part d'incertitude, et qu'il était dif-*

ficile de définir les conséquences qu'elles pourraient avoir en 2040 à proposer l'acceptation du postulat».

Vu cela, le rapport sorti est fort intéressant. C'est un thème vaste certes mais qui doit préoccuper notre gouvernement de façon permanente, l'analyse, d'une part, et les prévisions, de l'autre. Le Conseil d'Etat décrit sous forme de défi les différentes mesures à prendre. Que ce listing de défis ressemble fortement au programme gouvernemental est logique! Conformément à ses convictions, le Conseil d'Etat a formulé son rapport selon les remarques citées dans sa réponse au postulat. 2040 est encore loin mais en respectant les défis mentionnés, les décisions justes seront assurées. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur contribution intéressante et importante.

En guise d'introduction, j'aimerais vous faire part de trois commentaires différents d'observateurs externes. M. Xavier Comtesse, vice-directeur d'Avenir Suisse, a commenté mon souci de bien positionner économiquement le canton de Fribourg dans l'avenir avec ces paroles: *«Vous, Fribourgeois, vous n'avez qu'à attendre, la saturation de l'Arc lémanique et de la région bernoise fera en sorte que vous aurez beaucoup de personnes qui voudront s'installer dans ce canton. Avec les moyens de transport toujours plus performants, ils pourront continuer à travailler à Lausanne, Berne ou Genève».* Un autre commentateur intéressé de l'avenir de notre canton, le fameux professeur émérite Henner Kleinewefers l'a exprimé il y a quelques mois de manière très directe. Il a dit: *«Fribourg est attractif parce qu'il n'est pas attractif.»* Un troisième commentateur, mon collègue bernois, Directeur de l'économie, Andreas Rickenbacher m'envie pour la croissance démographique très forte de notre canton – en 2007 même la plus grande de tous les cantons! C'est un signal très fort, dit-il, pour un dynamisme intéressant, également économique.

Ce qui ressort de ces différents commentaires est que la croissance démographique ne peut être prise comme un destin positif ou négatif mais demande des acteurs politiques une analyse approfondie. Pour relever les défis, le gouvernement mais aussi le parlement doivent développer une stratégie bien réfléchie. Je ne reviens plus sur les constatations que vous avez pu lire dans le rapport et qui ont été soulignées également par vous-mêmes: la croissance démographique la plus forte, le canton le plus jeune, la pression démographique de type résidentiel, c'est quand même un point que j'aimerais peut-être rapidement souligner. Les raisons pour une telle pression ne sont pas seulement le manque de terrains aux régions avoisinantes, comme le prétend Comtesse, mais aussi la mise à disposition de terrains à construire bon marché et un système éducatif de très haute qualité. Un autre aspect ne doit pas être sous-estimé, c'est que Fribourg est soumis à une forte influence des pôles urbains voisins. Cette périurbanisation transcantonale peut avoir des conséquences assez drastiques. Vu par exemple le très grand nombre de pendulaires de la Basse Singine à Berne, la Confé-

dération dans sa politique des agglomérations compte les trois communes fribourgeoises de Schmittlen, Wünnewil-Flamatt et Bösinggen dans l'agglomération de Berne. Il est important de compter de plus en plus avec des régions fonctionnelles – là, je suis tout à fait d'accord – mais cela a comme danger que la cohésion du canton, notamment d'un canton bilingue comme le canton de Fribourg, est fortement mise sous pression. Les conséquences de ce développement démographique très fort sont multiples. Nous avons essayé de décrire les conséquences pour l'économie, pour la société mais également pour le territoire et l'environnement. Là, face à ces différentes constatations, on doit se demander quelle appréciation on doit faire et quelles mesures on doit prendre? Il est difficile de dire si la croissance démographique est en soi bonne ou mauvaise. Au-delà de cette question de nature plutôt philosophique, il s'agit de savoir comment gérer cette évolution. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fribourgeois a accordé une attention toute particulière à la démographie dans le cadre de l'élaboration de son programme gouvernemental. Là, vous avez pu lire dans le rapport les différents domaines, les différents défis, comment le Conseil d'Etat propose de mener une politique de l'avenir et en impliquant les différents résultats de cette étude démographique.

J'arrive à la conclusion. La croissance forte de la population n'est pas un fait pour se plaindre. Bien au contraire, c'est un bon signe, un aspect positif pour la dynamique de la société et aussi de l'économie mais il faut être vigilant. Cette croissance démographique poussée représente également un grand défi pour le gouvernement et le parlement. Il faut l'accompagner de très près et développer une stratégie convaincante. Là, j'aimerais, en guise de conclusion, souligner deux points: Premièrement, l'aménagement du territoire jouera un rôle primordial. Il faut pouvoir définir clairement comment le développement territorial doit se présenter à l'avenir; avec la nouvelle LATeC, un cadre propice est à disposition. Un deuxième point: La création de places de travail intéressantes est un autre défi continu. Nous devons pouvoir profiter de cette croissance démographique et de la formation de beaucoup d'étudiants en leur offrant des emplois intéressants sur notre territoire et éviter ainsi que les étudiants, la plupart des étudiants, après leurs études, ne partent dans les autres cantons.

Avec ces quelques remarques, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 110 portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes¹

Rapporteur: **Markus Ith** (PLR/FDP, LA).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Comme vous avez pu le constater en consultant le présent projet de loi, nous sommes devant une multitude de modifications ou plutôt d'adaptations d'articles dans différentes lois. Suite à différentes motions et, par force, une adaptation à la nouvelle Constitution, il a été nécessaire de revoir principalement la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes. En résumé, on peut dire que le Grand Conseil va se prononcer sur des modifications obligatoires, nécessaires, justifiées et adéquates à la situation actuelle.

Zusammenfassend kann erwähnt werden, dass es bei den Gesetzesänderungen hauptsächlich um folgende Themengebiete handelt: Regelungen bezüglich dem Ablauf und den technischen Hilfsmitteln bei Abstimmungen, Fragen im Zusammenhang mit dem Stimmregister und Einführung eines Registers für politische Parteien, Zusammensetzung und Konstituierung des ersten Gemeinderats nach einer Gemeindefusion, Regelung bezüglich dem Wohnsitzwechsel eines Gemeinde- oder Generalrates.

La commission a siégé à une reprise le 12 janvier 2009 en présence de M. le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, de M^{me} Brigitte Leiser, cheffe de service adjointe du Service des communes et de M. Christophe Maillard, conseiller juridique de la Direction. La commission a examiné le projet avec exactitude et reconnaît l'utilité et la nécessité de l'ensemble des modifications. Il salue tout particulièrement la prise en compte des différents commentaires arrivés au cours de la consultation. Elle a également pris acte que l'Association des communes est également favorable aux modifications proposées.

Pour toutes ces raisons, la commission, en présence de tous ses membres, est entrée en matière sur le projet de loi et l'a adopté dans sa version initiale, à part une petite modification rédactionnelle dans le texte français sur laquelle je vais revenir lors de la lecture des articles.

Je vous invite donc à faire de même.

Le Commissaire. Par principe, la loi sur l'exercice des droits politiques est une loi qui est toujours en mutation – on pourrait dire en révision – et, si possible, en amélioration. Quelques améliorations ont été apportées, comme l'a dit M. le Rapporteur, suite à des motions acceptées dans ce Grand Conseil mais il y a surtout la fin de la mise en application de toutes les exigences de la nouvelle Constitution.

C'est dans cet esprit-là que je vous invite à accepter toutes les modifications proposées.

¹ Message pp. 211ss.